

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Sacs à poubelle gratuits pour les familles

Le règlement sur les déchets et le règlement tarifaire de la Municipalité de Saint-Imier englobent l'introduction d'une aide annuelle aux familles, ce qui se traduit, sous certaines conditions, par la remise gratuite de sacs à poubelle officiels. Le premier enfant de moins de 16 ans (né depuis 1995) donne droit à celui qui en assure la garde de manière prépondérante de recevoir annuellement 20 sacs d'une contenance de 35 litres, puis 30 sacs de 35 litres dès le deuxième enfant et 40 sacs de 35 litres dès le troisième enfant. Toutes les personnes pouvant bénéficier de cet avantage voudront bien retirer les sacs auxquels elles ont droit en se rendant personnellement, de suite, au bureau du contrôle des habitants. Sont inclus dans la liste des bénéficiaires les personnes qui auront la joie de célébrer une naissance cette année ainsi que les personnes qui rejoignent Saint-Imier en cours d'année.

Publication des faits d'état civil

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les faits d'état civil ne sont plus publiés dans le canton de Berne depuis 1^{er} janvier 2000. Le contrôle des habitants du domicile reçoit toutes les communications concernant la population résidente. La commune est donc libre, avec l'accord des personnes concernées, de procéder à une publication des faits d'état civil.

Après étude de la requête, compte tenu que l'information à la population des faits d'état civil relève de la vie associative de notre localité et que ces communications ont toujours été appréciées, le Conseil municipal a décidé de confier au contrôle des habitants le rôle d'insérer, trois fois par année, les publications qui émanent des offices d'état civil, concernant les naissances, les mariages et les décès, dans la feuille officielle du district. Toutefois, les personnes qui s'opposeraient à la publication des faits d'état civil les concernant (mariage, naissance, décès) sont priées de communiquer leur veto au Service du contrôle des habitants, tél. 032 942 44 72. Leur désir sera respecté.

Champignons sous la loupe

La cueillette des champignons s'est révélée être un passe-temps très contrarié par une météo capricieuse l'an dernier. Contrôleur officiel pour la Municipalité, M. Patrick Recordon a analysé 11 récoltes seulement en 2009. Sur ces 11 cueillettes, 5 contenaient des espèces impropres à la consommation, dont trois abritaient des champignons vénéneux. En quantité, cela se traduit par 6 kg de champignons contrôlés, 2 kg de champignons éliminés dont 1 kg de champignons vénéneux.

(cm)

Saint-Imier, mercredi 27 janvier 2010